

Differdange, le 09-03-2022

Je soussigné KEMP Fabrice, Ingénieur - Géomètre Expert repris au tableau du Conseil Fédéral sous le numéro GEO/04/0461, représentant du Bureau TMEX SA, dont le siège est établi 307 - Rue Woïwer à Differdange, légalement assermenté en cette qualité par devant le Tribunal de Première Instance céans à Arlon.

Agissant à la requête de "Immo MAXMA sarl", propriétaire de la parcelle cadastrée AUBANGE 1 DIV./Aubange/Section A/1134D, désirant éviter toute difficulté pouvant naître avec les propriétaires de la parcelle attenante (n°1132N), ou leurs ayants droits à propos des limites séparant leurs biens.

Ayant procédé au mesurage des parcelles citées ci-dessus et autres représentées au plan.

Ayant fait les recherches d'usage :

- Extrait cadastral récent
- Plan de division parcellaire - Délimitation-Bornage Btmex n°19-397 dressé en date du 30-08-2019 (Limite 1-12-2-3)
- Plan de mesurage de la parcelle 1132N (auteur et date inconnus)

Ayant défini **contradictoirement** la limite contiguë aux parcelles n°1134D d'une part et 1132N d'autre part, matérialisée par un segment droit passant par les sommets 10-11, ces sommets étant matérialisés par une nouvelle borne de type béton polymère de section carrée.

**Ce plan ne constitue pas un plan de délimitation - bornage pour les autres limites.**

Les autres limites renseignées au plan résultent d'un mesurage selon l'occupation des lieux (état clôtures, murs existants,...), de la digitalisation du plan parcellaire cadastral ou des documents référencés ci-avant; les requérants nous ayant dispensés d'entreprendre de plus amples recherches et de consulter tous les tenants et gestionnaire de voirie.

Les parties concernées marquent leur accord sur la délimitation proposée et sur la position des bornes et s'interdisent toute réclamation du chef des limites ci-avant définies et fixées. Elles veilleront ainsi que leurs successeurs à déclarer l'existence de ce document lors de l'aliénation de tout ou partie de leur bien. Les propriétaires ne s'engagent que pour les limites contiguës à leur parcelle et pour aucune autre.

Ce plan ne peut servir que pour l'usage pour lequel il a été réalisé. Toute autre utilisation ne pourra engager la responsabilité du Bureau TMEX.

Je jure avoir rempli ma mission en honneur et conscience, avec exactitude et probité.

POUR ACCORD SUR LA LIMITE 10-11 :

Parcelles	Noms	Date	Signatures
1132N	M. FOCANT Grégory Mme VANCLAIRE Alexandra	20/4/2022	
1134D	Immo MAXMA sarl	21-03-22	

Les parties concernées marquent leur accord sur la délimitation proposée et sur la position des bornes et s'interdisent toute réclamation du chef des limites ci-avant définies et fixées. Elles veilleront ainsi que leurs successeurs à déclarer l'existence de ce document lors de l'aliénation de tout ou partie de leur bien.

AVENUE DE LUXEMBOURG  
L-4950 BASCHARAGE  
TEL 26 65 47 41 FAX 26 65 47 42  
R.C.S Luxembourg B 147.708

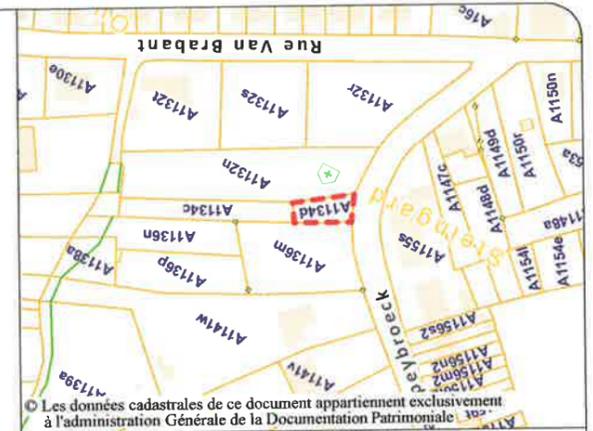
Réservé à l'Enregistrement :

ST 50

292.61

46

Ht. cheminée : 301.57



Situation cadastrale / géographique

LOCALISATION / SITUATION :

PROVINCE DE LUXEMBOURG  
Commune d'Aubange  
Rue Van Speybroeck à Aubange

Réf. CADASTRALES / PROPRIETAIRES :

AUBANGE 1 DIV. / Aubange / Section A  
Lieu-dit : " " "  
Parcelles n° : 1134D, 1132N

OBJET :

Plan de situation existante  
Délimitation - Bornage

Indice	Date :	Modifications :	Géo. Des. Vér. Signatures		
			C.I.	B.C.	F.K.

Echelle :	Date :	Plan N° :	Indice :
1/200	09-03-2022	Btmex 22-102	

Système planimétrique :	Système altimétrique :	Dressé par le géomètre soussigné :
<input checked="" type="checkbox"/> National <input type="checkbox"/> Indépendant <input type="checkbox"/> .....	<input checked="" type="checkbox"/> National <input type="checkbox"/> Indépendant <input type="checkbox"/> .....	<b>Kemp Fabrice</b> Ingénieur - Géomètre Expert Assermenté par devant le Tribunal de première instance d'Arlon Inscrit au conseil Fédéral des Géomètres-Experts (GEO/04/0461)



**Bureau TMEX S.A.**  
Topographie, Métrés et EXPertises  
307, Rue Woïwer / L-4687 Differdange  
Tel : 00 352 26 53 20 99 / Fax 00 352 26 17 56 53  
E-Mail : btmex@pt.lu / Site Web : www.btmex.lu



Ce plan ne peut être copié, reproduit, donné en communication ou cédé à des tiers sans autorisation du Bureau Tmex SA

